

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
(D)ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES  
ET DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

-----  
/)°427 /PR/CAB/MAISD. /-)NNEE 1962.

SOMMAIRE:  
Nomination

-----  
/E /-)RESIDENT DE LA /-)EPUBLIQUE,

COPIATIONS:

- ORIGINAL. I
- ORD. I
- MAISD. 4
- I
- I
- I
- FL. I
- PCM. 8
- GAN. 8
- CM. 8
- S. 2
- I
- I
- I
- I
- RESOR. I
- INFO-RADIO. I
- INTERESSE. I

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

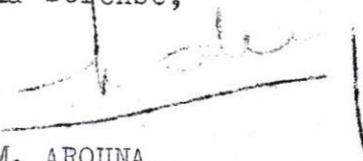
(D) E C R E T E :  
-----

ARTICLE 1°- Monsieur BRAMOULLE Adrien, Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer, de retour de congé, est réaffecté au Ministère des Affaires Intérieures et de la Défense en qualité de Conseiller Technique.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Le Président de la République  
Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

  
M. AROUNA.

  
Hubert MAGA.